

## Liste des délibérations examinées par le conseil communautaire le 9 février 2023

23 membres présents ; quorum atteint – 3 pouvoirs - soit 26 votants sur 31.

**1) Ressources Humaines : délibération 01/2023 Convention d'adhésion à la prestation en santé-prévention du Centre de Gestion de la Marne.** Adoptée à l'unanimité.

Chaque collectivité et chaque EPCI doivent disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Le conseil communautaire décide d'adhérer à la convention proposée par le Centre de Gestion de la Marne, ce dernier disposant d'un pôle prévention et santé en travail.

**2) Opération 79 : délibération 02/2023 Signature d'un avenant avec la Saônoise de Mobiliers ( lot 15) dans le cadre du marché pour la construction d'un bâtiment périscolaire.** Adoptée à l'unanimité.

Constatant une augmentation des effectifs inscrits à la cantine entre la passation du marché et ce jour, l'achat de tables et de chaises supplémentaires est nécessaire pour un montant de 1 743,96 € HT.

**3) Finances : délibération 03/2023 : Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du Budget Primitif Assainissement.** Adoptée à l'unanimité.

Afin de régler des factures urgentes concernant des études et des travaux en cours, un montant de 173 408 € est engagé avant l'adoption du budget 2023.

**4) Finances : Délibération 04/2023 : Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du Budget Principal 2023** Adoptée à l'unanimité.

Afin de régler les dernières factures concernant des révisions de prix sur l'opération 79 ( bâtiment périscolaire) un montant de 60 000 € est engagé avant l'adoption du budget principal 2023.

**5) Assainissement collectif : Délibération 05/2023 : Travaux de réhabilitation de la STEP de sainte Marie du Lac - phase 2 – Demande de subventions.** Adoptée à l'unanimité.

Travaux concernant la phase 2 pour un montant de 410 696,10 € : Création d'un réseau de collecte séparatif strict en parallèle du réseau unitaire existant afin d'éliminer les eaux pluviales et déconnexion des surfaces actives issues des voiries et du domaine public. Subventions demandées auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 à hauteur de 40 % et auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 40 % .

**6) Assainissement collectif : Délibération 06/2023 : Renouvellement des autorisations d'exploitation des STEP de Thièblemont-Farémont et Saint Remy en Bouzemont – Choix des bureaux d'études – Demande de subventions.** Adoptée à l'unanimité.

Dépenses prévues pour les études : 12 859 €. Sollicitation d'une subvention au titre de la DETR 2023 à hauteur de 30 % et d'une subvention auprès de l'AESN à hauteur de 50 %.

**7) Assainissement collectif : Délibération 07 /2023 : Etude diagnostique des réseaux d'assainissement - STEP de Saint Remy en Bouzemont – Diagnostic GENIE CIVIL - Demande de subventions.**

Dépenses prévues pour les études : 12 575 €. Sollicitation d'une subvention au titre de la DETR 2023 à hauteur de 30 % et d'une subvention auprès de l'AESN à hauteur de 50 %.

**8) Programme d'aménagement de voiries 2023 : Délibération 08/2023 : Demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 et le Département de la Marne dans le cadre de son programme de soutien aux collectivités.** Adoptée à l'unanimité.

Aménagement de voiries dans trois communes pour un montant estimatif de 166 311,88 € , frais de MO compris. Sollicitation de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 à hauteur de 40 % et auprès du Département de la Marne à hauteur de 20 %.

La Présidente, Pascale Chevallot